



## Compte rendu du Conseil Municipal Séance du mercredi 13 septembre 2023

### Département du Haut-Rhin

*Nombre des membres du Conseil Municipal élus :*

22

*Nombre des membres qui ont assisté à la séance :*

19

*L'an deux mille vingt-trois, au mois de septembre,  
le treizième jour à la dix-neuvième heure,*

*Nombre d'absents excusés et représentés :*

3

*Le Conseil Municipal de la commune d'Issenheim,  
assemblé en session ordinaire, à la salle de Conseil  
municipal (2 rue de Rouffach 68500 ISSENHEIM),  
après convocation légale en date du 7 septembre  
2023, **sous la présidence de M. Marc JUNG,  
Maire.***

*Nombre d'absents excusés et non représentés :*

0

*Absents non excusés :*

0

## **1) Adoption du procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 5 juillet 2023**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 5 juillet 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

## **2) Affaires générales**

### **2.1) Autorisation de signer la Convention Territoriale Globale**

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :*

*- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale et tout document afférent avant la signature « officielle » prévue en novembre 2023.*

### **2.2) Modification du règlement intérieur de la salle des fêtes**

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :*

*- De valider le nouveau règlement de la Salle des Fêtes en lieu et place du règlement existant.*

### **2.3) Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller**

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :*

*- De valider les statuts modifiés de la CCRG annexés et de déclarer d'intérêt communautaire l'ensemble des compétences qui y sont mentionnées.*

### **2.4) Présentation de plusieurs rapports de services publics 2022 de la CCRG**

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :*

- De procéder à un vote global pour l'ensemble des rapports d'activité annexés,*
- De prendre acte des rapports d'activités 2022 suivants :*
  - Du service public de collecte et d'élimination des déchets ménagers et assimilés,*
  - Sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de la CCRG,*
  - Sur le prix et la qualité du service public de fourniture d'eau potable de la CCRG,*
  - Des services généraux de la CCRG.*

### **2.5) Rapport annuel 2022 lié à la distribution de gaz naturel par la société CALÉO**

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :*

*- De prendre acte du rapport annuel 2022 lié à la distribution de gaz naturel par la société CALÉO.*

## **3) Finances**

### **3.1) Admission de créances en non-valeur pour l'exercice 2021**

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :*

- D'approuver l'admission en non-valeur de la créance d'un montant total de 4 euros,*
- D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser un mandat de régularisation.*

### 3.2) Fixation du montant des primes et cadeaux

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

- **De valider** les montants des primes et cadeaux comme suit :

Objet	Plafond (TTC)	Observations
Anniversaires des personnes âgées à partir de 80 ans, puis tous les cinq ans (80ans, 85 ans, etc.) et personnes résidant en EHPAD et ayant vécu à Issenheim	15,00€	Fleur et bouteille de vin
Anniversaires de mariage (Noce d'or, de diamant, de palissandre, de platine, etc.)	35,00€	Panier garni
Lauréats maisons fleuries, illuminations de Noël et sportifs méritants	25,00€	Sous forme de bon d'achat
Hommage à la suite du décès d'un membre de la famille proche d'une personnalité ayant œuvré pour la commune	50,00€	Gerbe ou arrangement floral
Objet	Plafond (TTC)	Observations
Fixation du plafond maximum de la dépense autorisée de la valeur d'un cadeau que souhaiterait faire la commune à un agent communal à l'occasion de son départ (retraite)	200,00€	
Fixation du plafond maximum de la dépense autorisée de la valeur d'un cadeau que souhaiterait faire la commune à une personnalité ou une personne méritante	400,00€	

- **D'annuler** la délibération n°D2022-015 du Conseil Municipal d'Issenheim en date du 30 mars 2022.

### 3.3) Budget de l'exercice 2023 : décision modificative n°2

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés (20 voix pour et 1 contre : M. Franck ROTH), décide :**

- **D'autoriser** les ajustements, rectifications et inscriptions nouvelles, conformément à la décision modificative n°2 en annexe et à la présente délibération,

- **De charger** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

#### **4) Ressources humaines**

##### **4.1) Modification du tableau des effectifs : avancement de grade d'un agent de l'école**

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :*

- **De transformer** un poste d'ATSEM principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet en un poste d'agent de maîtrise à temps non complet au 1<sup>er</sup> octobre 2023.

##### **4.2) Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2024/27 du CDG68**

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :*

- **D'adhérer** au contrat groupe d'assurance statutaire 2024-2027 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et jusqu'au 31 décembre 2027,

- **De prendre** acte que les frais de gestion du Centre de Gestion, qui s'élèvent à 0,085 % de la masse salariale annuelle (masse salariale déclarée pour le calcul de la cotisation au Centre de Gestion du Haut-Rhin) de la collectivité, viennent en supplément des taux d'assurance susmentionnés,

- **D'autoriser** le Maire à signer le certificat d'adhésion avec l'assureur ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe avec le Centre de Gestion.

#### **5) Vie associative**

##### **5.1) Demande de subvention de fonctionnement 2023 des D'luschtiga Wetzknuppa**

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés (Guy CASCIARI absent lors du vote), décide :*

- **D'attribuer** une subvention de fonctionnement de 400 euros à l'association D'luschtiga Wetzknuppa (68) pour 2023.

##### **5.2) Demande de subvention exceptionnelle 2023 de l'Association Rock and Rider**

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :*

- **D'attribuer** une subvention exceptionnelle de 1 500 euros à l'Association Rock and Rider pour 2023.

#### **6) Affaires foncières / urbanisme**

##### **6.1) Renouvellement des baux de chasse pour la période 2024-2033**

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :*

- **De choisir** la répartition proportionnelle du produit de la chasse aux propriétaires fonciers (pas de consultation des propriétaires).

##### **6.2) Acquisition d'un terrain agricole appartenant à Monsieur Jean KECH**

*Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :*

- **De valider** l'acquisition de la parcelle cadastrée section 12 n°23 au prix de 557,05 euros,

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition,

**6.3) Renonciation globale au Droit de Prémption Urbain - lotissement « La Rencontre »**

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

- **De renoncer** de façon globale à l'exercice du droit de préemption urbain à l'occasion de la vente des 64 lots formant le lotissement « La Rencontre », situés sections 18 et 19 et d'une contenance totale de 55 132 m<sup>2</sup>,
- **De signifier** la présente délibération au demandeur, la société VIA ROC pour information du ou des notaires en charge des ventes des lots.

**6.4) Acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle située dans l'emprise de la rue de la Piscine et de la voirie de contournement**

**Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :**

- **D'approuver** l'acquisition à l'euro symbolique au bénéfice de la commune de la parcelle précitée cadastrée section 22 n°387/51 correspondant à l'assise foncière de la rue de la Piscine et de la voirie de contournement,
- **D'approuver** la mise à charge de la commune de l'entretien, la gestion et l'exploitation de la parcelle à acquérir,
- **De solliciter** l'élimination parcelle précitée du Livre Foncier (classement en domaine public)
- **D'habiliter** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié en découlant et tout document se rapportant aux présentes décisions,
- **De partager** à part égale avec la communauté de communes de la région de Guebwiller les frais liés à la rédaction de l'acte authentique.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 15 minutes.**

**Établi à Issenheim, le 13 septembre 2023**

**Le Maire  
Marc JUNG**

